



## PV d'assemblée générale associative

-----  
Par Yvaopa

Bonjour,

Je pose la question aujourd'hui car je songe fortement à porter plainte pour harcèlement contre une association. En effet, de nombreuses actions ayant pour but de nuire à mon image et à ma vie personnelle ont été fait par celle-ci ces derniers mois.

Au cours du mois de juin, lors de l'AG d'un BDE adhérent à cette organisation, des propos graves ont été prononcés et sont une preuve directe du harcèlement en place. Ces propos étants normalement inscrits au PV, je l'ai donc demandé à la présidente du BDE qui m'a simplement dit qu'il était à la préfecture. En tant qu'adhérent du BDE, puis-je l'obliger à me le transmettre pour la plainte et si oui, comment ?

Merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce bien utile de perdre du temps et de l'argent pour demander au juge d'imposer à cette personne de vous transmettre ce PV ?

Vous pouvez apparemment vous rendre à la préfecture et obtenir aisément ce PV.

-----  
Par Yvaopa

C'est justement pour éviter cela que je demande si j'ai une autre solution. La préfecture est à 1h30 de route, est-il possible de le demander à la sous-préfecture ou seule la préfecture peut me le transmettre ?

-----  
Par yapasdequoi

Voyez avec eux si une transmission par courrier est possible.

MAis passer par un juge pour tordre le bras de cette présidente vous prendra bien plus d'argent et de temps.